

Conseil municipal du 5 JUILLET 2016

Convocation le 27 Juin 2016

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Christelle SENOCQ,

Absents: Christine PAPON, Agnès RONCAGLIONE, Jocelyn FIAT, Christian LETOVANEC

Mr FIAT a donné procuration a Mr LABRETTE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 7 Juin 2016

Urbanisme :

- Demande de pièces complémentaires pour le PC garage, piscine et abri de piscine au Clos St Victor.
- DP déposée : pour une piscine et modifications d'ouvertures chemin de la Laiterie,
- DP pour une extension sur maison existante route de La Bâtie
- Info : vente de 2 terrains constructibles Lot La Savasse en cours
- Compte rendu des réunions avec Le CAUE sur l'urbanisme de la commune. Réunion de bilan le 28 juillet à 20h30

Voirie :

- Réparation des « trous » sur les chaussées en cours
- Demande de devis pour le balisage d'un chemin piétonnier dans le village

SDED

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Monsieur RONFORT à partir du poste village

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le projet établi par le SDED

Approuve le plan de financement Dépense prévisionnelle HT 10 363.22 € ; Participation SDED 7 437.82 € ; Participation communale 2 925.40 €

Décide de financer comme suit la part communale : la participation sera remboursée par Mr et Mme RONFORT

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

Ecole : TAP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve les tarifs à demander aux familles du Temps d'Activité Périscolaire (TAP) de l'année scolaire 2016-2017 pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Geysans.

0.80 € par heure pour un enfant pour l'année scolaire 2016 / 2017, 0.65 € par heure pour le deuxième enfant d'une même famille et de 0.50 € par heure à partir du troisième enfant d'une même famille.

Il est à compter 36 séances de 3 heures pour l'année scolaire 2016-2017

Dit que l'inscription se fait à l'année et qu'il sera demandé aux familles un règlement par 3 échéances égales : une courant décembre 2016, une courant avril 2017, un courant juillet 2017.

Projet TDF :

Le Maire fait part à l'ensemble du conseil de son entretien avec un représentant de Télé Diffusion de France (TDF). Cette société est à la recherche d'une petite parcelle communale (100m²) où serait implantés une antenne et matériel radioélectrique. Ce site servira au service de communications à caractères de services publics et qui pourrait être loué à des opérateurs téléphoniques.

Il dit que le bail serait consenti et accepté pour une durée de douze (12) années à compter de sa date de signature par les parties, moyennant le versement d'un loyer annuel comprenant :

- une partie fixe d'un montant de cinq cent Euros (500 €)

- une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de Communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, d'un montant de mille cinq cent Euros (1500 €) par opérateur installé.

L'ensemble du conseil municipal est en accord avec le principe sauf 2 abstentions, il demande au Maire de discuter à la hausse le montant de la partie variable forfaitaire des loyers proposés.

Le Maire prendra une Décision à ce sujet.

Recensement :

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention
- Décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.
- Dit que le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.
- Dit que le coordonnateur d'enquête recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.
- Suivra un arrêté du Maire pour la nomination du coordonnateur communal

Divers :

- Décision du Maire : signature d'une convention avec HPR pour une location gratuite par la commune d'un local pour du matériel technique
- Un logement communal de type T4 sera disponible au 15 Septembre 2016.
- Nous remercions les habitants pour le moment convivial passé en leur compagnie lors de l'ouverture du bar communal le 1^{er} juillet. Ce moment de convivialité sera renouvelé.
- Canal de la savasse : l'action de la commune a été actée par l'ONEMA
- Demander à VRD de regarder la faisabilité de mise en place de navettes entre 12h et 13h30
- Suite à la proposition de l'agglomération Mr André MEGE propose de participer à la commission déchets de l'agglomération

Evénements du mois : (juin)

- 09 Développement durable: l'agglomération est bien placée pour avoir le label « site énergie »
- 09 Rencontre TDF
- 10 Comité syndicat SDED
- 11 Réunion intercommunale à Mours : bilan des groupes de travail
- 12 Assemblée Générale ACCA
- 17 Conseil d'école
- 21 Rencontre / agents / élus sur la sécurité au travail
- 23 CLECT : Apprentissage natation non abordé ce jour là
- 29 SIEH rapport année 2015 : augmentation du nombre d'abonné, analyses d'eau, travaux..
- 30 Visite de Nathalie NIESON vice-présidente de l'agglomération en charge de l'éclairage public.

Fin du conseil : 23h30 Prochain conseil municipal le mardi 6 Septembre à 20h30